Groupement des Associations des Retraités du Ministère de l'Intérieur

GARMI

GROUPEMENT DES ASSOCIATIONS DES RETRAITES

DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

17 juin 2025

Rencontre avec Mme BOSSART-TRIGNAT

Bâtiment Lumière - 40 avenue des Terroirs de France- 75012 Paris

Etaient présents :

Ministère de l'Intérieur :
Mme BOSSART-TRIGNAT (Directrice des ressources humaine à l'administration centrale)
M. Christophe LANTERI (Sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel)

L'Association Générale des Retraités de la Police Nationale (AGRPN)
Monsieur Jean BABOURAM (Président)

L'Association Nationale des Retraités, des actifs et des amis de la Police (ANRP)
Marc STRAVOPODIS (Président)

L'Union Nationale des Retraités de la Police (UNRP)
Monsieur Patrick FLEURY (Président)
Monsieur Marc MLYNEK (Trésorier)

Dans le cadre d'une demande d'audience formulée par courrier en date du 3 mars 2025, adressée à Monsieur Didier MARTIN, Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, et co-signée par les trois Présidents du GARMI afin de présenter le groupement et ses objectifs, une réponse a été reçue le 4 avril 2025 proposant un rendez-vous avec Madame BOSSART-TRIGNART, Directrice des Ressources Humaines.

La présente rencontre s'inscrit dans ce contexte.

Objectif de la rencontre

Cette réunion avait pour but de de faire connaître à notre ministère de tutelle les objectifs et les missions du GARMI, ainsi que de faire part des préoccupations et des demandes des retraités du Ministère de l'Intérieur.

Points abordés et revendications :

1. **Préoccupations liées aux pensions de retraite**

Les retraités expriment leur exaspération face aux attaques répétées des politiques, notamment de la part du gouvernement, concernant leurs pensions. Il a été souligné que les propositions actuelles se limitent principalement à des retenues et au gel des pensions, ce qui impacte particulièrement les retraités dont les revenus sont modestes, surtout en période d'incertitude économique.

→ *Madame BOSSART-TRIGNAT prend acte de ces préoccupations, indique qu'elles ne relèvent pas de son périmètre et s'engage à les transmettre au Ministère. Elle confirme la pertinence de les évoquer lors de notre future rencontre avec un membre du Cabinet du Ministre (Conseillère budgétaire).*

2. **Exclusion des chèques vacances**

Un autre point de mécontentement est l'exclusion des retraités du bénéfice des chèques vacances, qui permettaient à certains de partir en vacances ou de profiter de loisirs. Cette mesure a été jugée particulièrement pénalisante pour une catégorie de retraités déjà vulnérable.

→ *Madame BOSSART-TRIGNAT indique que ce sujet ne relève pas du Ministère de l'Intérieur, mais de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP).*

3. **Prise en charge des retraités par les assistants de service social**

Nous avons exprimé le besoin urgent d'une meilleure prise en charge de nos retraités par les assistants de service social, afin d'assurer un soutien plus adapté et efficace.

→ *Monsieur LANTERI rappelle que les retraités ont droit à l'action sociale du Ministère de l'Intérieur tout comme les actifs. Il s'engage, lors du prochain webinaire interne, à rappeler aux conseillers techniques régionaux et aux assistants de service social, que les retraités sont éligibles à l'action sociale et que le service social est à leur disposition. Il va également demander aux conseillers techniques régionaux de recevoir les représentants de nos associations de retraités (GARMI). cela nous permettra d'avoir, en cas de besoin, un interlocuteur privilégié dans chaque région.*

4. Actions spécifiques pour les retraités dans les C.L.A.S.

Le GARMI a demandé que des actions spécifiques en faveur des retraités soient incluses dans les C.L.A.S. (Commissions Locales d'Action Sociale), et ce, en tant qu'ayant droit sur le budget social, afin de mieux répondre aux besoins de cette population.

5. Prise en compte du lieu de résidence des ayants droit

Une demande a été formulée concernant la prise en compte du lieu de résidence des ayants droit, plutôt que leur dernière affectation, afin d'ajuster les actions et les services en fonction de la réalité géographique des retraités.

→ *Madame BOSSART-TRIGNAT et Monsieur LANTERI nous indiquent qu'ils ne disposent plus du suivi des adresses des retraités et qu'il importe que ces derniers signalent tout changement d'adresse au Ministère de l'Intérieur.*

6. Absence de représentants des retraités dans les plénières de l'action sociale

Il a été signalé l'absence de représentants des retraités dans les plénières de l'action sociale, ce qui empêche une véritable participation aux choix des actions sociales. Le GARMI a proposé qu'une représentation soit mise en place afin d'assurer une meilleure prise en compte des besoins des retraités dans les décisions.

→ *Madame BOSSART-TRIGNAT et Monsieur LANTERI nous indiquent que les représentants qui siègent aux CLAS sont définis réglementairement. Madame BOSSART-TRIGNAT nous conseille, d'une part de nous rapprocher des organisations syndicales qui y siègent, et, d'autre part, d'effectuer une démarche auprès de la DGAFP, étant donné que le fonctionnement des CLAS relève de compétences interministérielles.*

7. Proposition concernant la P.S.C. (Participation à la Santé et aux Charges sociales)

Concernant la P.S.C., les retraités ne bénéficiant pas de la participation de l'employeur, nous avons suggéré qu'une déduction fiscale soit attribuée sur la cotisation à la mutuelle, afin d'alléger la charge financière des retraités.

→ *Madame BOSSART-TRIGNAT nous informe que ce point ne relève pas de ses compétences. Il conviendra probablement de l'aborder avec la DGAFP. Nos interlocuteurs nous indiquent que, ne disposant pas systématiquement des adresses des retraités (gérés par le service des retraites de l'Etat et l'IRCANTEC) ils vont faire appel à nos associations pour relayer des informations utiles à destination des retraités, notamment dans le cadre de la PSC.*

Conseils de la DRH

Mme BOSSART-TRIGNAT a apporté plusieurs éclairages et conseils relatifs aux préoccupations exprimées par les retraités.

Elle a reconnu la légitimité des inquiétudes concernant les pensions de retraite et s'est engagée à relayer ces éléments auprès du Ministère, en suggérant de les porter également lors d'un futur échange avec le Cabinet du Ministre. Pour les dossiers ne relevant pas directement de son périmètre, notamment les chèques vacances, la Participation à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) ou encore la gouvernance des CLAS, elle a recommandé de s'adresser à la DGAFP, seule autorité compétente sur ces sujets de portée interministérielle.

Elle a aussi conseillé de se rapprocher des organisations syndicales siégeant dans les instances de l'action sociale, afin de relayer les revendications liées à la représentation des retraités. Enfin, elle a souligné l'importance, pour chaque retraité, de signaler tout changement d'adresse au Ministère, afin de garantir une meilleure circulation des informations et un accès facilité aux dispositifs existants.

<u>Conclusion</u>

La rencontre a permis de clarifier les préoccupations des retraités du Ministère de l'Intérieur et d'ouvrir un dialogue constructif avec la DRH. Plusieurs pistes ont été évoquées pour améliorer la situation des retraités, notamment en matière de prise en charge sociale et de soutien financier. Un suivi des actions sera nécessaire dans les mois à venir, notamment en ce qui concerne la consultation avec les responsables régionaux et les organisations syndicales.

Jean BABOURAM AGRPN	Marc STRAVOPODIS ANRP	Patrick FLEURY UNRP